

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.032

**Délégation de service
public des transports
urbains confié à la
SAEMTGA : rapport
annuel des
mandataires - Année
2013**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.032**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS CONFIE A LA
SAEMTGA : RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - ANNEE 2013**

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Economie Mixte locales prévoit que « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. »

Le rapport annuel 2013 des mandataires du GrandAngoulême, administrateurs de la SAEM STGA a été transmis au GrandAngoulême par courrier en date du 19 mai 2014.

Ce rapport permet de souligner les points suivants :

- ✓ la signature d'un avenant n°5 en fin d'année 2013 : ayant pour objet de définir le montant de la compensation versée par GrandAngoulême au délégataire, dans le cadre de la mise en place de journées de gratuité sur le réseau de Transport Urbain décidée par l'agglomération, et ayant pour conséquence une diminution des recettes commerciales perçues par le délégataire.
- ✓ une hausse de l'offre (en lien avec le développement du service sur Fléac et sur Angoulême) et des recettes tarifaires ainsi qu'une fréquentation plutôt stable (+0.9%) ;
- ✓ un bénéfice de la SEM de 50 k€ pour l'exercice comptable 2013 :
 - hausse des dépenses d'exploitation de 3,7%
 - compensée par une hausse de la contribution forfaitaire du GrandAngoulême (+ 3,2%) et par une hausse des recettes voyageurs.
- ✓ Principales Résolutions du CA du 15 mai 2013
 - Arrêté des comptes 2012 et affectation du résultat positif de 51 705 € en réserve légale (5 %) et le solde en en « autres réserves »
 - Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes de la Sté SCORE (Commissaire aux Comptes titulaire) et de Monsieur Pascal FERRON (Commissaire aux Comptes suppléant)
 - Approbation du rapport annuel de gestion de délégation de Service Public
 - Approbation du rapport annuel des mandataires du GrandAngoulême, Administrateurs de la STGA
- ✓ Principales Résolutions du compte administratif du 13 décembre 2013 :
 - Rachat des actions de l'indivision Poitevin par M. TOUZALIN
- ✓ Contrôles externes de la SEM effectués 2013 : contrôle classique des comptes annuels 2013, pas de contrôle URSSAF, ni de contrôle fiscal ni de contrôle par la CRC en 2013.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2013 des mandataires du GrandAngoulême, administrateurs de la SAEM STGA, pour l'exercice 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 février 2015	<u>Affiché le :</u> 10 février 2015



Rapport Annuel des mandataires
du GrandAngoulême,
administrateurs de la SAEM
STGA

Année 2013

Rapport Annuel des mandataires du GrandAngoulême administrateurs de la SAEM STGA

Année 2013

* * * *

Ce présent rapport a été établi conformément à la loi 83-597 du 7 juillet 1983. Il complète le rapport de la Délégation de Service Public prévu par la Loi Sapin du 29 janvier 1993.

Ce rapport est soumis pour information et approbation au Conseil du GrandAngoulême.

Cinq parties composent ce rapport :

- 1) La fiche signalétique de la STGA
- 2) Le capital social et le Conseil d'Administration
- 3) Le bilan d'activité de la STGA
- 4) L'exercice du mandat d'administrateur
- 5) Les contrôles de la gestion du service


Le rapport a été présenté au Conseil d'Administration du 07 mai 2014 et approuvé à l'unanimité.

Fait à Angoulême

Le 07 mai 2014

Le Président de la STGA

Michel GERMANEAU



TITRE 1 : LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA STGA POUR 2013

Dénomination sociale :

Société Anonyme d'Économie Mixte des Transports Du GrandAngoulême

Sigle : S.A.E.M.T.G.A.

Appellation commerciale : STGA

Date de création : 29 décembre 1982

Objet Social :

- les transports de personnes ou de biens, réguliers ou occasionnels,
- la réparation, notamment en carrosserie et mécanique, de tous véhicules industriels, commerciaux et de tourisme,
- le conseil en matière de transports et de services publics présentant un rapport avec l'activité précédente.

Capital Social : 600 000 Euros, réparti en 37 500 actions de 16 Euros.

Secteur d'activité : Transport Public de Voyageurs

R.C.S. : B 326 750 502

Siège Social : 554 Route de Bordeaux 16000 ANGOULEME

Téléphone : 05 45 65 25 00

Télécopie : 05 45 65 25 01

Part du Capital détenue par la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême :
30 000 actions de 16 € soit 480 000 € représentant 80 % du capital

Nombre total d'administrateurs : 12

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Mr Denis DOLIMONT

Directeur Technique de la SAEM : Mr Christian TOUZALIN

Commissaire aux Comptes Titulaire : Société de commissariat aux comptes et de révision
du centre ouest – SCORE -

Nature de la convention conclue avec la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême : Contrat de Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 8 ans.

Cette convention a été modifiée par les avenants suivants :

- avenant n°1 du 24 juillet 2009 : en application de l'article 10.2 du contrat de Délégation de Service Public, un avenant est pris pour expérimenter temporairement la mise en place d'une navette reliant Franquin à Nautilus pour une période allant du 20 juillet au 25 octobre 2009. En contrepartie, GrandAngoulême verse une compensation à la STGA de 58 365 € TTC pour 2009.
- avenant n°2 du 22 novembre 2010 : en vertu de l'article 12 du contrat de délégation de service public, un avenant est pris afin d'appliquer une moins value sur les dépenses forfaitaires de chacune des années du contrat, permettant le calcul de la Contribution Financière à verser à la STGA, selon le détail ci-dessous :
 - Année 2009 : réduction de 250 000 € des dépenses forfaitaires mentionnées à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public,
 - Année 2010 à 2016 : réduction de 460 000 € des dépenses forfaitaires mentionnées à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public pour chacune des 7 années du contrat.
- avenant n°3 du 24 août 2012 : en application de l'article 10.2 du contrat de Délégation de Service Public, un avenant est pris afin de mettre en place la desserte de Mornac, à compter du 1^{er} septembre 2012, au travers de cinq lignes de transports urbains :
 - Création d'un service scolaire pour desservir la cité scolaire (ligne 81)
 - Création d'une ligne de proximité entre Mornac et Ruelle sur Touvre (ligne 31)
 - Desserte de Puy de Nanteuil par prolongement des lignes 20, 56 et 67En contrepartie, GrandAngoulême verse une compensation à la STGA de 72 533 € pour 2012 et de 217 600 € pour chacune des 4 dernières années du contrat (hors révisions).
- **avenant n°5 en fin d'année 2013 : ayant pour objet de définir le montant de la compensation versée par GrandAngoulême au délégataire, dans le cadre de la mise en place de journées de gratuité sur le réseau de Transport Urbain décidée par l'agglomération, et ayant pour conséquence une diminution des recettes commerciales perçues par le délégataire.**

Par ailleurs, l'annexe 1 de cette convention fixe les conditions de l'organisation du service sur le réseau. Cette annexe a été modifiée par l'avenant suivant :

- avenant n°4 du 24 août 2012, qui intègre les modifications de l'offre de service intervenues en 2011 et 2012 :
 - Création d'un service scolaire pour desservir la cité scolaire (ligne 81)
 - Création d'une ligne de proximité entre Mornac et Ruelle sur Touvre (ligne 31)
 - Desserte de Puy de Nanteuil par prolongement des lignes 20, 56 et 67
 - Modification de desserte des lignes 55 et 55A à St Saturnin, et création d'un arrêt supplémentaire sur la ligne 55A à St Saturnin.
 - Prolongation de 5 services à l'arrêt du collège Pierre Mendès France
 - Evolution des services taxibus : transformation de courses non fréquentées en courses à la demande
 - Modification d'un arrêt sur la ligne 8 à La Couronne,
 - Modification d'arrêt sur la ligne 3 à Saint Yrieix
 - Création d'un arrêt sur les lignes 28, 63 et 75 à La Couronne

TITRE 2 : LE CAPITAL SOCIAL ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2013 :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital détenu	%
GrandAngoulême	30 000	480 000 €	80,00
CMSO	7 010	112 160 €	18,70
C.C.I.	449	7 184 €	1,19
Association du Personnel	30	480 €	0,08
5 porteurs individuels :	11	176 €	0,03
- Monsieur BEAUCHAUD	2		
- Monsieur CADET (action prêtée par la CCI)	1		
- Monsieur SOULET	1		
- Monsieur TOUZALIN	7		
TOTAL	37 500	600 000	100

2- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2013 :

7 membres représentant GrandAngoulême:

- Monsieur Denis DOLIMONT, Maire de Saint-Yrieix représentant du GrandAngoulême à l'Assemblée Générale,
- Monsieur Jean-François DAURÉ, Maire de La Couronne,
- Madame Madeleine LABIE, Conseillère Municipale d'Angoulême,
- Monsieur Cyrille NICOLAS, Maire-Adjoint de Magnac sur Touvre,
- Monsieur Jacques NOBLE, Maire-Adjoint de Linars,
- Monsieur Alain PIAUD, Maire-Adjoint de Fléac,
- Monsieur Christian RAPNOUIL, Maire-Adjoint de Saint Saturnin.

5 membres représentant les autres actionnaires :

- Monsieur Lucien NADEAU, représentant le CMSO
- Monsieur Didier POINAUD, 1^{er} représentant de la C.C.I
- Monsieur Fabrice CADET, 2^{ème} représentant de la C.C.I.
- Monsieur Thierry DALLIER, représentant l'Association du Personnel
- Monsieur Jean Claude BEAUCHAUD.

TITRE 3 : LE BILAN D'ACTIVITE DE LA STGA

1- L'USAGE

1-1. Les ventes

	2012	2013	13/12
Abonnements commerciaux	111 074	112 921	1,7%
Autres abonnements	13 996	15 202	8,6%
Voyages sur tickets	1 590 325	1 618 708	1,8%

1.2 Les voyages

	2012	2013	13/12
Voyages titres à vue	7 482 985	7 537 746	0,7%
Voyages payants	9 485 664	9 569 755	0,9%
Voyages totaux	9 552 420	9 640 092	0,9%

2- L'OFFRE

2-1 L'organisation de l'offre

	2012(*)	2013	13/12
Nombre de communes desservies	16	16	-
Lignes principales	9	9	-
Lignes de proximité	11	11	-
Lignes scolaires	27	27	-

() Création des lignes 31 (ligne de proximité) et 81 (ligne scolaire) avec la mise en place de la desserte de Mornac à compter du 1er septembre 2012.*

2-2 Le volume de l'offre

	2012	2013	Evolution	
			en nb	en %
Kms STGA	4 018 716	4 056 916	38 200	1,0%
Kms Affrétés bus	190 268	207 794	17 526	9,2%
Kms affrétés taxis	362 610	371 726	9 116	2,5%
Kms Taxibus	18 495	18 124	-371	-2,0%
Kms Bus totaux	4 208 984	4 264 710	55 726	1,3%

3- LE RÉSULTAT

3-1 Les recettes

<i>En K €</i>	2012	2013	2013/2012
RECETTES DU TRAFIC	3 474	3 580	3,0%
RECETTES CONNEXES	457	424	-7,1%
RECETTES ANNEXES	96	109	14,5%
AUTRES RECETTES	176	268	52,3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	40	-
CONTRIBUTION FORFAITE DE GRANDANGOULEME	11 576	11 945	3,2%
TOTAL RECETTES	15 779	16 368	3,73%

3-2 Les dépenses

<i>En K €</i>	2012	2013	2013/2012
ACHAT POUR BUS	2 840	2 958	4,2%
AUTRES CHARGES	2 716	3 159	16,3%
SALAIRES ET CHARGES	9 537	9 561	0,3%
IMPOTS ET TAXES	392	356	-9,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	42	261,8%
AMORTISSEMENTS	230	241	4,8%
TOTAL DÉPENSES	15 727	16 318	3,76%

3-3 Le résultat

L'exercice comptable 2013 dégage un bénéfice de 50 K€.

TITRE 4 : L'EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2013

2-1 Ordre du jour de la convocation adressée le 2 avril 2013 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2012,
- Résultats physiques de l'activité 2012,
- Arrêté des comptes de l'exercice 2012,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - o Projet d'ordre du jour,
 - o Rapport du CA à l'AGO
 - o Rapport du Commissaire aux Comptes,
 - o Projet de résolutions,
- Rapports annuels 2012 :
 - o de la gestion de la Délégation de Service Public,
 - o des mandataires du GrandAngoulême, administrateurs de la STGA,
- Questions diverses
 - o Accord salarial 2013
 - o Point sécurité
 - o Enquête satisfaction
 - o Evolution des tarifs
 - o E-Stratégie
 - o Journées Portes Ouvertes du 1er juin 2013
 - o Mobilix

2-2 Adoption de résolutions :

PREMIÈRE RÉOLUTION	Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2012	<i>Adoption à l'unanimité</i>
--------------------	--	-------------------------------

DEUXIÈME RÉOLUTION	Résultats physiques de l'activité 2012	<i>Le Conseil prend acte</i>
--------------------	--	------------------------------

TROISIÈME RÉOLUTION	Arrêté des comptes 2012	<i>Adoption à l'unanimité</i>
QUATRIÈME RÉOLUTION	Affectation du résultat positif de 51 705 € de la manière suivante : - 5 % en réserve légale soit 2 585,25 € - solde en autres réserves soit 49 119,75 €	<i>Adoption à l'unanimité</i>
CINQUIÈME RÉOLUTION	Adoption de la Convention visée à l'article L 225-38 du Code du Commerce	<i>Adoption à l'unanimité</i>
SIXIÈME RÉOLUTION	Renouvellement des mandats de des Commissaires aux comptes de la Sté SCORE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Pascal FERRON en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 à tenir en 2019.	<i>Adoption à l'unanimité</i>
SEPTIÈME RÉOLUTION	Date et ordre du jour de l'AGO	<i>Adoption à l'unanimité</i>
HUITIÈME RÉOLUTION	Projet de rapport à l'AGO	<i>Adoption à l'unanimité</i>
NEUVIÈME RÉOLUTION	Approbation du rapport annuel de gestion de délégation de Service Public	<i>Adoption à l'unanimité</i>
DIXIÈME RÉOLUTION	Approbation du rapport annuel des mandataires du GrandAngoulême, Administrateurs de la STGA	<i>Adoption à l'unanimité</i>
ONZIÈME RÉOLUTION	Pouvoirs	<i>Adoption à l'unanimité</i>

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2013

2-1 Ordre du jour de la convocation adressée en 25 novembre 2013 :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2013,
- Les 1ers résultats 2013,
- Les orientations budgétaires 2014,
- Rachat des actions de l'indivision Poitevin
- Questions diverses.
 - o Dossier « Tablette numérique »
 - o CICE
 - o Point Incidents
 - o Les Journées Shopping
 - o Lancement du ticket mobile

2-2 Adoption de résolutions :

PREMIÈRE RÉOLUTION	Approbation du procès-verbal du 15 mai 2013	<i>Adoption à l'unanimité</i>
DEUXIÈME RÉOLUTION	Les 1ers résultats 2013	<i>Le Conseil prend acte de ces informations</i>
TROISIÈME RÉOLUTION	Les orientations budgétaires 2014	<i>Le Conseil prend acte de ces informations</i>
QUATRIÈME RÉOLUTION	Rachat des actions de l'indivision Poitevin par M. TOUZALIN	<i>Le Conseil prend acte de ces informations</i>

TITRE 5 : LES CONTRÔLES DE LA GESTION DU SERVICE

1- CONTRÔLES INTERNES

1-1 Contrôles par le Responsable du Service Administratif et Financier :

Le Responsable du SAF réalise et contrôle les flux financiers clients et fournisseurs. Il établit les états comptables au jour le jour et la clôture des comptes en fin d'exercice avec l'aide du cabinet d'expertise comptable KPMG.

1-2 Contrôles par la Direction :

La Direction suit mensuellement les réalisations des budgets prévisionnels des différents services de l'entreprise.

2- CONTRÔLES EXTERNES

2-1 Contrôles par le Commissaire aux Comptes :

Il établit un rapport général pour l'exercice social avec un contrôle des comptes annuels de la SAEMTGA et des vérifications spécifiques et informations prévues par la loi. Il établit également un rapport sur le nouveau rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les mesures de contrôle interne. Ces documents sont transmis au GrandAngoulême en complément des comptes de l'exercice.

2-2 Contrôles par l'URSSAF :

L'URSSAF réalise les contrôles sur les calculs, les déclarations et les paiements des charges sociales dues au regard des lois et règlements.

Le dernier contrôle de l'URSSAF a eu lieu en 2011 pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

2-3 Contrôles par l'Administration Fiscale :

L'Administration Fiscale vérifie le respect de l'ensemble des règles fiscales au regard des taxes et impôts dus. Une vérification de TVA a eu lieu tout au long de l'année 2009 aux titres des exercices 2006 à 2009.

2-4 Contrôles par l'Autorité Organisatrice :

Le GrandAngoulême peut réaliser tout contrôle technique, juridique et comptable de nature à attester de la bonne réalisation en termes quantitatifs et qualitatifs des missions confiées à la SAEMTGA.

2-5 Contrôles par la Chambre Régionale des Comptes :

Comme entité proche du GrandAngoulême, la STGA peut faire l'objet de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes. Une mission a été réalisée en 2002 par la Chambre Régionale des Comptes qui a remis un rapport d'observations définitives en mars 2004.